



Syndicat

Pénitentiaire des

Surveillant(e)s et surveillant(e)s brigadiers

CP de MONT DE MARSAN

Réunion de désinformation à Mont de Marsan.

Le 09 Juin 2022, notre Direction convoque les Organisations Syndicales pour une réunion d'information concernant une éventuelle fusion MA1-CD2 ainsi que, peut-être, devoir mettre au rabais les effectifs des ELSP.

Concernant cette énième fusion, la finalité officielle du projet est de remédier à l'absentéisme qui frappe le CD2. Ces têtes pensantes croient encore que les problèmes que connaît ce secteur sont dus à l'absentéisme alors que les collègues tiennent bon face à une population pénale de plus en plus ingérable.

Comment les remercier ? En leur demandant peut être de monter les nuits et en punissant les agents de la MA1!

Comment ? En réhabilitant un service que les plus anciens ont connu et qui a été abandonné suite, entre autres, à l'explosion des suicides sur l'établissement. Sachez que pendant vos réunions stériles et plus que fréquentes, les agents de la MA1, renforcent déjà le CD2.

Concernant la baisse des effectifs des ELSP, leurs astreintes seraient dans ce cas impactées et donc complétées par des agents non armés. Allez les collègues Faites un effort et n'oubliez pas votre permis de conduire !!! Le S.P.S. s'y oppose !

Mais, comme si tout cela ne suffisait pas et pour peut être nous ménager, notre Direction avait certainement oublié de nous dire qu'elle voulait également se payer le luxe de mettre un poste fixe sur la MA2 au détriment des effectifs de l'établissement.

On ne peut pas remplacer le poste ALAT plus de 140 jours par an, mais on peut créer deux postes fixes Respecto CD1 ! Postes utiles lors de la fusion CD1-CD2 mais inutiles depuis le retour en arrière de la fusion, car il faut bien l'avouer, le CD1 fonctionnait très bien avant.

Désormais, c'est la MA2 qui a le droit à son poste fixe. **Un seul cette fois ci... ? Un trinômage en perspective ?**

Ce nouveau fonctionnement a sûrement pour but de délester nos officiers adjoints de bâtiment de lourdes tâches administratives impossibles à assumer entre 9h30 et 16h...

C'est donc aux surveillants de faire le taf, quitte à déstabiliser et détériorer les autres bâtiments de détention ou rogner sur les ELSP.

Pas grave, vu que les agents de la MA1 et du CD2 gardent le gratin de la population pénale et que l'on considère ces surveillants comme des rebus ; Ceux-ci doivent gérer cette détention poubelle sans contester et surtout, sans revendiquer.

Notre Direction, pour labelliser RESPECTO, a le projet d'enfoncer le clou en amplifiant l'inégalité des conditions de travail entre les deux secteurs de détention du CP de Mont de Marsan.

Une détention privilégiée où les détenus sont triés sur le volet pour une détention ouverte et où les surveillants acteurs profitent d'une nouvelle façon de travailler.

Une seconde partie de détention où les détenus les plus difficiles sont gardés par des surveillants sans projet dans une gestion archaïque et où les agents risquent leur vie.

Mais dans ce projet, pas question de valoriser le travail du plus grand nombre d'agents. Nous ne pouvons accepter une telle différence de détention sur un même établissement. Si les postes fixes font le lien entre agents RESPECTO et bien tous les agents peuvent travailler sur ces secteurs. Dans une cohérence de plannings, **il serait judicieux de fusionner les MA d'une part et les CD d'autre part.**

Chers collègues de la MA1 et du CD2, le Respecto existe seulement parce que vous gérez la population pénale la plus difficile. L'avenir de vos conditions de travail est entre vos mains:

- Ou vous acceptez le projet de la Direction en subissant
- Ou vous réagissez en faisant remonter vos intentions ou propositions, **comme la réouverture du régime différencié au CD2.**

Dans tous les cas, vous n'avez rien à perdre ! **Les autres O.S. cautionnent elles le sacrifice de la moitié du personnel ?**

L'innovation de la pénitencière doit passer par un projet qui profite au maximum de surveillants.

OUI à un CP de Mont de Marsan totalement RESPECTO.

[Le 20/06/2022 Le bureau local SPS](#)

Site internet National: www.sps-penitentiaire.fr

E-mail: sps40@outlook.fr